



COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024**

Vendredi quinze novembre deux mille vingt quatre, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

11 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Arnaud VERNAY, Virginie MASSE, Colette PERIER, Laurent CHABAUD, Sylviane FAYOT

3 membres excusés : Sandrine DRIVON, Jean-Charles JULLIN, Cindy GUIOTTO.

3 procurations : Sandrine DRIVON à Chantal YVOREL, Jean-Charles JULLIN à André BASTION, Cindy GUIOTTO à Alexis BADOIL.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Adoption de différents tarifs pour 2025 (location des salles, cimetière...).
2. Validation de la subvention accordée dans le cadre des amendes de police 2024.
3. Convention de fourrière animale.
4. Projet d'acquisition de parcelles.
5. Point sur le déploiement des points d'apports volontaires pour les ordures ménagères.
6. Projets et travaux en cours.
7. Compte rendu des commissions.
8. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2024.
- Examine les différents tarifs à appliquer pour 2025 et décide de ne pas les modifier :
 - Location des salles. (délibération 43.2024)
 - Concessions du cimetière et cases du columbarium. (délibération 44.2024)
 - Droit de places des forains pour la vogue. (délibération 45.2024)
 - Inscription à la médiathèque. (délibération 46.2024)
- Accepte la subvention du Département dans le cadre des produits des amendes de police 2024 pour un montant de 3 656 € relatif à l'installation des chicanes « route de Duerne ». (délibération 47.2024). Le devis de l'entreprise EIFFAGE est validé.

- Décide de signer une convention de fourrière animale avec la SPA de Lyon pour un coût de 0.80 € par habitant. (délibération 48.2024)
- Valide l'acquisition de 2 parcelles situées « aux conches » en zone Ub. (délibération 49.2024)
- Fait le point sur le déploiement des points d'apports volontaires et précise que la CCMDL gère les passages des camions pour vider les colonnes.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement communal** : 3 lots sont disponibles à la vente.
 - o **OPAC** : la livraison des 5 maisons est prévue en mai 2025.
 - o **Aire de stationnement des camping-cars** : une subvention de la Région est possible, contact a été pris.
 - o **Rénovation de 2 logements au-dessus de l'école et rénovation thermique d'une salle de classe** : 20 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, l'analyse sera effectuée prochainement. Le choix des entreprises sera validé lors du conseil de décembre.
 - o **Mur du jeu de boules vers le local technique** : le devis de l'entreprise de maçonnerie Anthony CHEVRON est validé pour un montant de 4 534.32 € HT.
 - o **Panneaux photovoltaïques** : une rencontre avec ENEDIS est prévue pour mettre au point l'auto consommation collective.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil Municipal Enfants** : l'interview effectuée lors de leur visite de Radio Modul sera diffusée sur les ondes prochainement. La décoration de Noël va débuter.
 - o **Vie du village** : la préparation du 8 décembre avance, plusieurs bénévoles se sont investis dans l'organisation, les recettes seront reversées au TELETHON.
 - o **Conseil d'école** : les parents délégués ont été élus, le film de Noël sera diffusé le 16/12 à la salle des fêtes, différentes actions et projets seront menés tout au long de l'année.
 - o **CCMDL** : la convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie remplaçante est reconduite avec une augmentation du coût horaire qui passe de 27 € à 32 €. (délibération 50.2024). Le marché pour l'incinération des déchets ménagers est reconduit avec le site de Bourgoin-Jaillieu pour un coût qui passe de 125 € à 130 € la tonne. Une subvention versée par CITEO à la CCMDL sera reversée aux communes pour l'entretien des points d'apports volontaires, ce montant est de 800 € pour toutes les communes. (délibération 53.2024)
 - o **SIVOS** : les charges 2025 sont acceptées pour un montant de 652.95 €, somme fiscalisée. Le collège arrive à percevoir des subventions qui permettent, entre autre, des sorties et voyages scolaires. Des fuites sur le toit du collège sont constatées.
 - o **SIEMLY** : la télé relève sera mise en place plus tôt que prévu, une convention doit être signée avec SUEZ pour l'installation du récepteur prévu à l'église. (délibération 55.2024).
- Approuve la participation aux frais de fournitures scolaires et aux goûters de Noël pour les enfants de la commune inscrits dans les écoles publiques de Ste Foy l'Argentière, pour un montant total de 816 €. (délibération 51.2024)
- Reconduit l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, avec le CDG69. (délibération 52.2024)
- Décide de commencer à vider et nettoyer les locaux du bar-restaurant.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 13 décembre à 20h30 en mairie.

Document établi le 21 novembre 2024.

Le Maire,
Alexis BADOIL

